

République Tunisienne

Mission Conjointe d'appui à la mise en œuvre des deux projets nationaux MENA-DELP

Projet d'Ecotourisme et de la Biodiversité Désertique (P120561; Don FEM No. TF013636)

Projet de gestion durable des écosystèmes oasiens en Tunisie (GDEO) (P132157; Don FEM No. TF017362)

(15 – 26 Juin 2015)

Aide-mémoire

I. Introduction

1. Une mission de la Banque mondiale (BM) a séjourné en Tunisie du 15 au 26 juin 2015 dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre des projets nationaux MENA-DELP en Tunisie, à savoir le Projet d'Ecotourisme et de la Biodiversité Désertique et le Projet de gestion durable des écosystèmes oasiens en Tunisie. La mission était composée de M. Taoufiq Bennouna (Expert principal en gestion des ressources naturelles et responsables du projet), M. Walid Dhouibi (Spécialiste en Passation de Marché), Mme Shirley Foronda (Spécialiste en gestion financière), M. Mohamed Benharref (Expert consultant en communication), et Mme Narjes Jerbi (Assistante de programme).
2. **Objectifs et déroulement de la mission.** Cette mission conjointe avait pour objectifs d'examiner d'une part les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités des deux projets, et d'autre part de renforcer la synergie nécessaire entre les deux projets.
3. La mission a effectué des visites des sites des projets à Kebili et Tozeur et des séances de travail ont été tenues avec les unités de coordination des deux projets, les institutions partenaires (CRDAs, GDAs, ONGs, ONTT, DGF) ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes.
4. La mission a eu une séance de travail avec Monsieur le chef du cabinet du ministère de l'environnement et du développement durable ainsi qu'une autre avec Monsieur le Ministre de l'environnement et du développement durable. Dans ces réunions la mission a rappelé tous les efforts que la Banque a déployée depuis le début des deux projets pour sensibiliser et conseiller aussi bien la DGEQV que les commissions des achats et départementale sur les procédures de passation de marchés qui continuent à constituer un facteur de blocage pour les deux projets. La mission eue l'assurance des responsables du ministère pour lever ces blocages qui s'ils continuent pousseront la Banque à demander l'arrêt des projets.
5. Le présent Aide-mémoire commun aux deux projets a été discuté avec les parties prenantes qui ont validé son contenu, il résume les principales conclusions et recommandations de la mission. Il a été en outre, restitué à Madame Hamzaoui, Direction générale de la Coopération multilatérale du ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale. La liste des personnes rencontrées et le programme de la mission sont présentés en Annexes 1 et 2 ci-joints.
6. Les membres de la mission adressent leurs vifs remerciements aux autorités tunisiennes pour leur excellent accueil et leur collaboration efficace au bon déroulement de la mission.
7. **Bref historique et description du Projet.** Le tableau ci-dessous donne une synthèse sur l'historique des deux projets.

	Projet d'Ecotourisme et de la Biodiversité Désertique	Projet de gestion durable des écosystèmes oasiens
PDO	Contribuer à la préservation de la biodiversité désertique dans les 3 parcs nationaux sélectionnés	Améliorer la gestion durable des ressources naturelles et promouvoir la diversification des modes et moyens de subsistance dans des oasis ciblées
composantes	(i) Promotion des conditions favorables pour la Gestion des Aires Protégées, au renforcement de la Gestion Durable des Terres et au développement de l'écotourisme; (ii) Appuyer la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Parcs Nationaux ciblés et leurs zones adjacentes ; (iii) Gestion du Projet.	i) Renforcement des capacités pour la gestion durable des écosystèmes oasiens; ii) Appui à la mise en œuvre des Plans de développement Participatif des Oasis (PDPO) ; iii) Coordination et Gestion du Projet
Montant du don FEM (millions USD)	4.27	5.76
Date d'entrée en vigueur	22 May 2013	04 Aout 2014
Dates mission d'appui	Mission 1 : 28/10 au 8/11/ 2013 Mission 2 : 23 au 27 juin 2014 Mission 3 : 8 au 17 décembre 2014	Mission 1 : 07 – 16 Janvier 2015

II. Principales Conclusions et Recommandations

8. La revue des activités des deux projets et l'analyse des modalités de mise en œuvre de leurs activités a permis d'aboutir aux principales conclusions suivantes :

Etat de mise en œuvre des recommandations des missions précédentes

9. L'unité de coordination de chaque projet a mis en œuvre la majorité des recommandations convenues lors des précédentes missions, il ressort cependant que la mise en œuvre de plusieurs activités reste en retard, en particulier pour le projet Ecotourisme, du fait des délais d'ouverture des offres pris par la commission des achats ou la commission départementale ainsi que et des délais des réponses de ces commissions.

Engagements et paiements financiers :

10. Les engagements et paiements ont connu une faible augmentation pour le projet écotourisme et une augmentation significative pour le projet Oasis :
- a. **Projet Ecotourisme :**
 - i. Le projet a **décaissé** uniquement USD 786,508.00 ce qui représente **20%** du montant total du don ;
 - ii. Les **engagements** cumulés au 31/05/2015 s'élèvent à 1 244 110 DT et représentent **14,75 %** du montant total du don contre 13,11 % en décembre dernier ;
 - iii. Les **paiements** effectués au 31/05/2015 sur le don s'élèvent à 542 060 DT (contre 390 865 DT au 31/12/2014). Ils représentent **6,34%** du montant total du don contre 5.15% en décembre dernier.

b. **Projet Oasis :**

- i. Les **engagements** cumulés s'élèvent au 10 Juin 2015 à 1 993 173 DT, ils représentent **18.5 %** du montant total du don (contre 5.2 % du montant total du don en janvier 2015.) L'UGP prévoit que les engagements cumulés prévisibles d'ici le 31/12/2015 s'élèveront à 4 424 079 DT, soit 41 % du don FEM.
- ii. Les **paiements** cumulés au 10 Juin 2015 sont de 435 178 DT, ils représentent environ **3,9 %** du montant du don contre 0.78% en janvier 2015. L'UGP prévoit que les paiements cumulés prévisibles au 31 Décembre 2015 s'élèveront à 1852136 soit environ 17 % du montant du don.

Contraintes

11. **Délais des commissions :** Les deux projets connaissent d'importantes contraintes du fait des délais pris par les commissions (commission des achats et commission départementale) pour l'ouverture des offres ou statuer sur leur attribution. Plusieurs marchés devant à ce jour être en cours d'exécution sont toujours en attente des décisions de ces commissions. L'ouverture de plis de certains appels d'offres n'a pas eu lieu conformément aux procédures de la BM ou nationales le dernier jour de la remise des offres mais quelques semaines ou mois après ce délai ce qui remet en question tout le processus et obligerait la Banque à déclarer une passation des marchés non conforme. Les commissions d'achats ont été créées depuis 2011 et confirmées par le nouveau décret des marchés publics no 1039 dans l'objectif de responsabiliser davantage l'acheteur public, accélérer la passation des marchés et éviter tout goulot d'étranglement au niveau des commissions compétentes des marchés. Malgré tout l'effort que la Banque a déployé pour sensibiliser la DGEQV et la commission d'achat, la Banque constate malheureusement que la commission d'achat est devenue un vrai goulot d'étranglement pour les 2 projets. Cette situation doit être résolue dans les plus brefs délais;
12. **Délais de paiement par la Banque centrale :** Les délais de paiement des salaires des consultants des UGP et des fournisseurs sont importants et impactent négativement les deux projets. Pour le projet Oasis, les retards de paiement aussi bien des salariés de l'UGP que des bénéficiaires des microprojets risquent de freiner le train d'avancement que connaît actuellement le projet.
13. **Création de l'UGO du projet Oasis :** Les délais convenus dans l'accord de don du projet Oasis pour la création de l'UGO étaient de 6 mois après la rentrée en vigueur du projet. Cette unité n'est toujours pas créée alors que l'exposé de motifs pour sa création a été préparé par l'UGP et transmis à la Direction de la Législation et des Affaires Juridiques (DLAJ) en date du 15 Septembre 2014 et depuis aucune suite ou réponse n'a été fournie.
14. **Le rapport d'audit des états financiers des deux projets pour l'année 2014 ne sera pas soumis dans les délais établis dans l'accord de Don (au plus tard le 30 juin 2015).** La mission a constaté que les états financiers du projet pour l'exercice 2014 ont été déjà transmis au Contrôle General des Finances (CGF), néanmoins la mission d'audit n'a pas encore commencée.

Recommandations communes aux deux projets :

- **Adresser à la Banque un courrier officiel justifiant le retard accumulé entre la date finale des offres et celle de leur ouverture par la commission des achats ou celle départementale :** L'ouverture des consultations, d'offres, demandes de propositions et dossiers de candidatures (en cas de présélection de consultants) doit se faire le jour même de la date limite de remise des offres. Tout retard dans l'ouverture constitue une atteinte à l'intégrité des offres et risquerait d'amener la Banque à déclarer une passation des marchés non conforme et déclarer les dépenses y afférentes non éligibles. Du fait que pour un certain nombre de marchés, les

ouvertures ont eu lieu plusieurs jours voire quelques semaines après les dates limites, la Banque souhaite recevoir du Ministère un courrier avec une justification soutenue des dépassements observés.

- **Accélérer les réponses attendues de la commission des marchés ou celle départementale :** Plusieurs marchés connaissent un retard significatif et se trouvent bloqués depuis quelques semaines du fait des délais de réponses de l'une des commissions. La Banque recommande le nécessaire respect des procédures de passation de marchés telles que convenues dans l'accord de don du projet et les délais convenus dans le plan de passation des marchés. À ce titre, la mission rappelle que : (1) les délais prévus dans le plan de passation des marchés (PPM) sont considérés comme délais contractuels entre le Gouvernement Tunisien et la Banque Mondiale étant donné que le PPM fait partie intégrante des documents légaux du projet, et (2) le nouveau décret des marchés publics no 1039 a clairement limité les délais d'examen des dossiers par les commissions de contrôle des marchés à un 20 jour.
- **La DGEQV est invitée à faire un suivi étroit avec le CGF afin d'assurer le commencement immédiat des travaux d'audit.** L'envoi tardif des rapports d'audit a un impact négatif sur la performance (en matière de gestion financière) du projet, car l'obligation légale établie dans l'accord de don n'est pas respectée. Par ailleurs, et d'après les directives pour les décaissements applicables aux projets financés par la Banque Mondiale, sections 4.5 et 6.4, la non présentation des états financiers audités conformément à l'accord de don dans les limites stipulées dans ledit accord, pourrait entraîner le refus des demandes de décaissement et même la suspension des avances au compte désigné du projet. Ainsi, la DGEQV devra prendre les mesures nécessaires afin de soumettre ledit rapport dans les plus brefs délais.
- **Améliorer les délais de traitement des demandes d'alimentation de fonds et des paiements aux bénéficiaires par la Banque Centrale.** Il est important d'informer l'équipe de gestion financière de la Banque lorsqu'une demande d'alimentation de fonds est adressée à la Banque Centrale pour traitement, afin de qu'elle puisse faire un suivi diligent et opportun. Aussi il est nécessaire de tenir une réunion entre la DGEQV, le MIDICI et la Banque centrale pour trouver une solution et diminuer les délais de paiement des salaires et des factures.
- **Prendre en compte l'impact du taux de change dans la gestion financière des projets :** Du fait des variations du taux de change dollars-dinars, la programmation des engagements doit prendre en compte l'impact de ces variations. En effet, le taux de change au démarrage du projet était autour de 1,50 pendant qu'au 22 juin 2015 il était de 1.94 ce qui implique un supplément de valorisation du reliquat du don. Une planification devrait être faite en conséquence par l'UCP pour l'utilisation de ces ressources.
- **Informé à temps,** conformément aux directives de passation des marchés auxquelles sont soumis les deux projets, **la Banque mondiale de toute décision de déclarer un processus de passation des marchés infructueux,** et ce, pour s'assurer que la décision est dûment motivée, et ce, avant toute relance.

Recommandations pour le projet Oasis

- Procéder à la création de l'UGO du projet Oasis dans les plus brefs délais conformément à l'accord du don du projet ;
- Finaliser l'élaboration du Plan d'Action de la stratégie nationale de développement durable des oasis et publier les documents finaux de la stratégie et son plan d'action ;
- Accélérer la formulation de la stratégie de communication et initier sa mise en œuvre ;
- Urgence de lever le blocage de la commission des marchés sur le marché relatif à la formation et assistance technique au bénéfice des parties prenantes locales et nationales. La CDM est priée de rendre son avis d'urgence sur ce marché, et ce de manière conforme aux procédures

de la Banque mondiale qui s'appliquent sur le projet comme stipulé dans l'accord de don du projet ;

- Accélérer la mise en œuvre des activités devant être réalisées par l'IRA et le par le CRRAO de Dégache ;
- Compléter les conventions entre DGEQV et GDA ou associations par des articles concernant (i) le devenir des équipements matériels acquis par le projet en cas de dissolution du GDA ou de l'association ; (ii) réduire le montant des avances à 30% max ; (iii) engagement du GDA et/ou de l'association à entretenir, contrôler et protéger les équipements pour assurer leur durabilité.
- Rendre opérationnel le système de suivi-évaluation du projet
- Soumettre à la Banque le rapport financier intérimaire (RFI) couvrant le premier semestre 2015 au plus tard le 15 aout 2015

Recommandations pour le projet Ecotourisme

15. Les principaux marchés que le projet devait lancer depuis plusieurs mois ont connu énormément de retard du fait (i) des délais de réaction des parties prenantes pour indiquer les spécifications techniques ; (ii) de la duplication des procédures de passation des marchés, (iii) des délais de réponse des commissions ; (iv) de marchés infructueux ; (v) du non-respect des engagements des prestataires de services. Sur la base de ces contraintes, la mission a convenu avec l'UGP des recommandations suivantes :

- Exiger des bureaux d'étude de rendre leurs rapports dans les délais convenus et appliquer les pénalités de retard
- À l'occasion de la revue à mi-parcours, la Banque risquerait d'annuler les activités dont le processus de passation des marchés a peu de chance d'être accéléré, et d'annuler le budget qui a été initialement alloué à ces activités.
- Rendre opérationnel le système de suivi-évaluation du projet.
- Soumettre à la Banque le rapport financier intérimaire (RFI) couvrant le premier semestre 2015 au plus tard le 15 aout 2015. La mission a rappelé au projet que les RFIs pour ce don doivent être soumis semestriellement à la Banque et ça dans un délai de 45 jours suivant la fin du semestre concerné. Ces RFIs devraient être validés et signés par les personnes habilitées du projet et inclure les relevés du compte désigné en début et en fin du semestre concerné. En outre, le co-financement (contribution tunisienne, bénéficiaires, projet Chaambi) doit être aussi rapporté semestriellement dans un tableau qui sera joint au RFI du projet, ce tableau doit être ventilé par composante et par source de financement.

III- Résumé du plan d'action et des recommandations

Action	Responsable	Délais
Réunion DGEQV, MICDIC avec la Banque centrale	DGEQV	10 juillet 2015
Courrier officiel de la DGEQV justifiant le retard accumulé entre la date finale des offres et celle de leur ouverture par la commission des achats ou celle départementale	DGEQV	15 juillet 2015
Réponse des commissions sur les dossiers en cours	DGEQV	15 juillet 2015
Réaliser l'audit des deux projets et soumettre le rapport à la BM	DGEQV	30 juillet 2015

Transmission d'une lettre à la CGF demandant que l'audit des deux projets pour l'année 2014 soit effectué d'urgence	UGP	10 juillet 2015
Recommandations pour le projet Oasis		
Résoudre le problème de blocage du marché de la formation par la commission des marchés	DGEQV	10 juillet 2015
Soumettre à la BM le rapport financier intérimaire (RFI) couvrant le premier semestre 2015	UGP	15 aout 2015
Plan d'Action de la stratégie nationale de développement durable des oasis finalisé, documents de la stratégie et de son plan action imprimés et publiés	UGP	15 septembre 2015
Création UGO	DGEQV	30 septembre 2015
Stratégie de communication finalisée	UGP	30 septembre 2015
Système de suivi-évaluation du projet opérationnel	UGP	30 septembre 2015
Recommandations pour le Projet Ecotourisme		
Engager le marché relatif à la Révision du cadre national légal et institutionnel pour la gestion des PNx et développement de l'écotourisme	UCP	30 juillet 2015
Engager le marché relatif au Développement d'une stratégie marketing pour promouvoir l'écotourisme	UCP	15 aout 2015
Engager le marché relatif au renforcement des Capacités des ONGs	UCP	15 aout 2015
Soumettre à la BM le rapport financier intérimaire (RFI) couvrant le premier semestre 2015	UCP	15 aout 2015
Système de suivi-évaluation du projet opérationnel	UCP	20 septembre 2015
Engager le marché relatif au renforcement des Capacités des autres acteurs	UCP	15 octobre 2015
Au moins 50 microprojets en cours d'exécution	UCP	15 novembre 2015

IV. Résumé de l'avancement par composante

PROJET ECOTOURISME

AVANCEMENT DES ACTIVITES

Composante 1:

(i) Renforcement du cadre institutionnel, légal et stratégique pour la gestion des Pcs Nationaux :

(a) Révision du cadre national légal et institutionnel pour la gestion des PNx et développement de l'écotourisme :

16. Cette activité qui devait être lancée au démarrage du projet est toujours en retard, le rapport d'évaluation des offres a été envoyé à la commission des achats en date du 12 mai 2015, la commission n'a toujours pas donné sa réponse.

(b) Soutien à l'ONTT pour un examen complémentaire du projet de décret sur la classification des logements en vue d'assurer que les nouvelles normes favorisent l'écotourisme et les hébergements touristiques "verts".

17. Les arrêtés ont été diffusés dans un premier temps lors de l'atelier de sensibilisation tenu à Douz le 11 décembre 2014, il est prévu aussi d'organiser d'ici la fin de l'année au Sud un autre atelier dédié à la dissémination de ces arrêtés.

(c) Développement d'une stratégie marketing pour promouvoir l'écotourisme

18. Cette activité connaît un important retard. Suite à la seconde manifestation d'intérêt dont le délai de dépôt des candidatures était le 30 janvier 2015, et malgré des courriers de rappels adressés par l'UGP à la commission des achats, la séance d'ouverture des offres n'a été tenue que le 26 février 2015. Le rapport d'évaluation des 8 candidatures et la proposition d'établissement de la liste restreinte des bureaux a été envoyé par l'UGP à la commission des achats le 03 mars 2015, suite à deux rappels par l'UGP, l'avis de la commission des achats n'a été établi que le 20 mai 2015. La demande de propositions a été finalement envoyée le 28 mai 2015 au chef de file du Groupement retenu et la date limite de remise de son offre technique et financière a été fixée au 14 juillet 2015.

(ii) Renforcement des capacités locales et nationales dans la gestion durable de terres et la préservation de la biodiversité en utilisant une approche de gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN)

(a) Renforcement des capacités techniques pour la gestion des PNx dans les PNx:

❖ **Acquisition des équipements informatiques et bureautiques:**

19. En plus des équipements informatiques et bureautiques acquis auparavant, au cours de ce semestre un deuxième lot de matériels informatique est en cours d'acquisition au bénéfice de la DGF et de l'ONTT.

❖ **Acquisitions de matériels éco-garde, de matériels vétérinaires et de matériels de transmission**

20. Les procédures de PPM ont été réalisées, mais les sociétés retenues rencontrent des problèmes avec les douanes pour faire rentrer les matériels acquis en Tunisie.

(b) Renforcement des capacités par l'intermédiaire de plusieurs formations

❖ **Etude sur les besoins en formation et sensibilisation :**

21. L'étude a été réalisée et le dernier rapport remis à l'UGP par le groupement retenu le 9 juin 2015

❖ **Renforcement des Capacités des ONGs par la réalisation des sessions de formations :**

22. Le processus de présélection a été initié le 12 mars 2015, le dernier délai de réception des candidatures a été fixé pour le 10 avril 2015 à 12h00. La séance d'ouverture des plis, par la commission des achats a été tenue le 13 avril 2015 à 09h.00. Le rapport d'évaluation d'établissement de la liste restreinte a été envoyé à ladite commission d'achats par l'UGP le 24 avril 2015 et l'avis de la commission des achats a été établi en date du 02 juin. La demande de

propositions a été établie et envoyée au bureau retenu le 04 juin 2015 et la date limite de remises de l'offre technique et financière a été fixée au 09 juillet 2015.

❖ **Activités de sensibilisation**

23. L'éducation et la sensibilisation environnementale est une activité préalable devant être lancée au démarrage du projet du fait de son importance pour la réussite du projet. L'UGP a procédé à.
- l'édition des brochures de sensibilisation et d'information sur le projet et les trois parcs (Mille exemplaires de la brochure sur le projet en deux langues arabe et français ; et trois milles exemplaires pour les trois guides en deux langues arabe et français.
 - Edition des autocollants du logo du projet en plusieurs formats
 - Edition de trois Guides de poche des parcs nationaux (en cours de finalisation)
 - Réalisation et production d'un spot programme télévisé et d'un film documentaire (en cours de finalisation)

(iii) Mise en place et opérationnalisation du système de suivi et évaluation pour le Projet

24. Le SE est en fin de développement et sera opérationnel début septembre 2015

Composante 2

(i) Mettre en œuvre les investissements prioritaires identifiés dans les Plans de Gestion des PN

25. Un bureau d'études « ECOSUD » a été recruté le 30 octobre 2015. Le rapport de la première phase a été remis et approuvé le 18 mars 2015. L'ordre de service de la deuxième phase relative à l'Aménagement de l'infrastructure a été notifié au BE en date du 25 mars 2015 pour une durée d'intervention de 2.5 mois. Le bureau connaît un retard de deux semaines et plusieurs courriers de rappel lui ont été adressés.

(ii) Microprojets

26. A ce jour, l'UCP à travers l'UTSS a reçu 91 propositions de microprojets répartis comme suit :

Bouhedma		Dghoumes		Jbil	
Microprojets lucratifs	Microprojets communautaires	Microprojets lucratifs	Microprojets communautaires	Microprojets lucratifs	Microprojets communautaires
0	26	46	8	11	0

27. La commission consultative, scientifique et technique de Tozeur a proposé de retenir 9 microprojets lucratifs et 6 non lucratifs. Celle de Kebilli a proposé de retenir 10 microprojets lucratifs et 5 projets non-lucratifs. Quant à la commission consultative scientifique et technique de Sidi Bouzid, la réunion a été reportée à plusieurs reprises et n'a toujours pas eu lieu.

Projet Oasis

Composante 1

(i) Plan d'Action de la Stratégie nationale de développement durable des oasis en Tunisie

❖ Elaboration du Plan d'Action de la Stratégie nationale de développement durable des oasis en Tunisie

28. Cette activité a été initiée par le recrutement d'un consultant le 10 Février 2015 pour une période de 5 mois. 4 ateliers régionaux ont été organisés pour la finaliser la stratégie de développement durable des oasis qui a été approuvée par les parties prenantes au niveau régional le 27 Mars 2015. Un atelier national a été organisé par la suite les 3 et 4 Juin 2014 pour initier le processus d'élaboration du Plan d'Action.

❖ Formulation et mise en œuvre d'une stratégie de communication

29. Un premier appel à manifestations d'intérêt a été lancé pour recruter un bureau d'étude le 13 Février 2015, et un autre le 3 avril 2015 et étaient infructueux. Vu le faible niveau de concurrence, l'UGP va compléter les travaux rendus par Mr. Benharref par le recrutement d'un spécialiste en communication, qui sera chargé de finaliser la stratégie et suivre sa mise en œuvre.

❖ Développement d'une monographie complète des oasis traditionnelles

30. Le contrat de cette importante activité a été signé le 7 Mai 2015 avec le bureau CDCGE. Le rapport de la phase 1 est attendu pour le 7 septembre 2015.

(ii) Renforcement des capacités des parties prenantes

❖ Formation et assistance technique au bénéfice des parties prenantes locales et nationales

31. Le rapport d'évaluation technique et financière a été transmis à la CDM le 11 février 2015. La CDM a soumis sa réponse le 6 avril 2015 en demandant de déclarer le processus de sélection de consultants infructueux contre la NO de la Banque Mondiale concernant le rapport d'évaluation technique et financière (5 Mai 2015) et sa recommandation d'attribuer le marché au groupement CID-Okianos. Le rapport d'évaluation a été transmis de nouveau à la CDM le 13 Mai 2015 pour réexamen, et depuis pas de réponse.

❖ appui spécifique aux activités de protection de la biodiversité oasienne menées par certaines institutions spécialisées

32. L'IRA a transmis un rapport méthodologique qui a été jugé insatisfaisant par l'UGP, une version améliorée est toujours en attente.

33. Le rapport méthodologique du CRRAO de Dégache a été finalisé et la phase de prospection de terrain en cours.

❖ Renforcement des capacités des GDA, des services déconcentrés et des OSC

34. Six ateliers ont été organisés pour renforcer les capacités des GDA dans plusieurs domaines.

(iii) Suivi et évaluation des activités du Projet

35. Le SE est en cours d'élaboration et sera opérationnel début Septembre 2015

Composante 2

(i) Appui à la préparation et mise en œuvre des microprojets communautaires dans le domaine de la gestion durable des terres, de l'eau et de la biodiversité.

36. A ce jour, 09 microprojets sont en cours de mise en œuvre dans les 6 oasis pilotes du projet.

(ii) Appui à la préparation et mise en œuvre des microprojets communautaires dans le domaine de la gestion durable des terres, de l'eau et de la biodiversité.

37. Un premier microprojet a été réalisé en Avril dernier, il correspond au festival de Tamerza, un autre est en cours d'exécution à Zarat, il vise la promotion des activités artisanales.

V. GESTION FINANCIERE

Projet Ecotourisme

38. La banque a conduit une revue exhaustive des arrangements de gestion financière pour la mise en œuvre du projet. Cette revue a permis de soulever les points suivants concernant les aspects fiduciaires:
- ❖ **Le rapport financier intérimaire (RFI) couvrant le premier semestre 2015 devra être soumis à la Banque au plus tard le 15 aout 2015.** La mission a rappelé au projet que les RFIs pour ce don doivent être soumis semestriellement à la Banque et ça dans un délai de 45 jours suivant la fin du semestre concerné. Ces RFIs devraient être validés et signés par les personnes habilitées du projet et inclure les relevés du compte désigné en début et en fin du semestre concerné. En outre, le co-financement (contribution tunisienne, bénéficiaires, projet Chaambi) sera rapporté aussi semestriellement dans un tableau que sera joint au RFI du projet, ce tableau sera ventilé par composante et par source de financement.
 - ❖ **Tant le progrès physique du projet comme le progrès financier restent très faibles.** En effet, à ce jour, le projet a décaissé uniquement USD 786,508.00 ce qui représente 20% du montant total du don s'élevant à 4,27 MUSD.
 - ❖ **Le rapport d'audit des états financiers du projet pour l'année 2014 ne sera pas soumis dans les délais établis dans l'accord de Don (au plus tard le 30 juin 2015).** La mission a constaté que les états financiers du projet pour l'exercice 2014 ont été déjà transmis au Contrôle General des Finances (CGF), néanmoins la mission d'audit n'a pas encore commencée. Le projet est encouragé à faire un suivi étroit avec le CGF afin d'assurer le commencement immédiat des travaux d'audit. La mission a rappelé à l'UGP que la soumission tardive des rapports d'audit a un impact négatif sur la performance (en matière de gestion financier) du projet, car l'obligation légale établie dans l'accord de don n'est pas respectée. Par ailleurs, et d'après les directives pour les décaissements applicables aux projets financés par la Banque Mondiale, sections 4.5 et 6.4, la non présentation des états financiers audités conformément à l'accord de don e dans les limites stipulées dans ledit accord, pourrait entraîner le refus des demandes de décaissement et même la suspension des avances au compte désigné du projet. Ainsi, la DGEQV devra prendre les mesures nécessaires afin de soumettre ledit rapport dans les plus brefs délais.
 - ❖ **Programmation et gestion du taux de change.** Compte tenu du fait que le don a été accordé en dollars et vu des récentes variations du taux de change dollars-dinars, une programmation pour les nouveaux engagements du projet devrait être préparée par l'UGP. Actuellement, la programmation des engagements ne prend pas en compte l'impact des variations du taux de change US dollar/Dinar sur le projet. En effet, le taux de change au démarrage du projet était autour de 1,50 pendant qu'au 22 juin il était de 1.94 ce qui implique un supplément de valorisation du reliquat du don. Une planification devrait être été faite en conséquence par la DGEQV pour l'utilisation de ces ressources La mission a souligné l'importance de continuer à assurer un suivi rapproché de cet aspect dans la planification financière pour la période restante de mise en œuvre du projet.
 - ❖ **Le compte désigné du projet a été réalimenté récemment mais les délais pour le traitement des demandes d'alimentation de fonds et des paiements aux bénéficiaires par la Banque Centrale sont très longues et nécessitent une amélioration.** L'équipe de gestion financière de la Banque se tient à disposition de la DGEQV pour aider à l'accélération des décaissements du projet car les retards des paiements aux micro-projets pourraient avoir un impact négatif dans l'implémentation du projet. Il est donc impératif que l'équipe de gestion financière de la Banque soit informée lorsqu'une demande d'alimentation de fonds est adressée à la Banque Centrale pour traitement, afin de qu'elle puisse faire un suivi diligent et opportun.

Projet Oasis

39. La banque a conduit une revue exhaustive des arrangements de gestion financière pour la mise en œuvre du projet. Cette revue a permis de soulever les points suivants concernant les aspects fiduciaires:
- ❖ **Le rapport financier intérimaire (RFI) couvrant le premier semestre 2015 devra être soumis à la Banque au plus tard le 15 aout 2015.** La mission a rappelé au projet que les RFIs pour ce don doivent être soumis semestriellement à la Banque et ça dans un délai de 45 jours suivant la fin du semestre concerné. Ces RFIs devraient être validés et signés par les personnes habilitées du projet et inclure les relevés du compte désigné en début et en fin du semestre concerné.
 - ❖ **Bon progrès physique financier.** En effet, après à peine une année, le projet a décaissé 0,60 MUSD ce qui représente 10% du montant total du don s'élevant à 5,76 MUSD. Les paiements cumulés jusque mi-juin sont à peu près de 0,22 MUSD soit environ 4% du montant du don.
 - ❖ **La Banque a accordé une exception pour la soumission du rapport d'audit du projet couvrant l'année 2014.** Etant donné que le premier décaissement au compte désigné a été fait au cours du mois de novembre de 2014 et qu'il n'y a pas eu de dépenses significatives payées avec ces fonds jusqu'au 31 décembre 2014, la Banque a accordé une exception au projet et il y aura un rapport d'audit combiné des états financiers du projet pour l'année 2014 et 2015. Ce rapport devra être soumis à la Banque au plus tard le 30 juin 2016.
 - ❖ **Les frais de fonctionnement des GDAs peuvent être financés avec les ressources du projet, sous la rubrique frais de fonctionnement, néanmoins la DGEQV devrait faire un contrôle étroit des montants alloués et décaissés à chaque GDA.** La mission a constaté que l'UGP a mis en place des mesures de contrôle internes pour faire le suivi des sommes versées aux GDAs dans le cadre du financement de leurs frais de fonctionnement. Ces mesures comprennent : i) une convention signée entre la DGEQV et chaque GDA qui définit clairement les frais de fonctionnement qui seront financés par le projet ainsi que le seuil pour chaque type de dépense: frais de maintenance, frais de transport, frais d'imprimerie et d'administration, frais de réunions et frais de communications ; ii) un compte bancaire séparé a été ouvert au sein de chaque GDA pour verser les montants qui leur ont été alloués pour financer leurs frais de gestion, ce compte ne peut pas recevoir des fonds provenant des autres sources de financement et doit être rapproché périodiquement avec le relevé bancaire; iii) le compte bancaire a un plafond de 600 DTN et il est réalimenté trimestriellement en fonction des besoins de chaque GDA et contre la réception et l'approbation d'un rapport financier ainsi que des pièces justificatives (factures, bordereaux, etc).
 - ❖ **Les modalités de paiements contenues dans la Convention de financement des microprojets devraient être mieux précisées et le calendrier de paiements pour chaque phase mieux distribué, afin d'éviter des avances trop élevés lors du paiement des premières phases.** La mission a constaté qu'il y a eu des avances sur paiements trop élevés dans la première phase de certains microprojets, par exemple de l'ordre de 80% pour le microprojet d'appui à l'organisation du festival culturel de Tamerza. Ceci représente un risque majeur de contrôle des montants déjà versés aux microprojets en tant que avances sans pièces justificatifs. En effet, étant donné que les paiements sont échelonnés par phase, il est très important d'éviter la concentration de pourcentages élevés de paiements dans la première phase car cela pourrait entraîner un retard dans la soumission du rapport financier et d'avancement ainsi que des pièces justificatives qui supportent ledit paiement. Dans le cas du microprojet Tamerza la mission a constaté que la date de clôture prévue du microprojet était Avril 2015, or jusqu'à présent l'association n'a pas encore soumis ni le rapport financier ni les pièces justificatives et elle n'a pas encore reçu le versement de la deuxième tranche. La mission recommande que les avances de fonds pour la première phase ne dépassent pas le 30% du cout total du microprojet.
 - ❖ **Programmation et gestion du taux de change.** Compte tenu du fait que le don a été accordé en dollars du fait des récentes variations du taux de change dollars-dinars, une programmation pour les nouveaux engagements du projet devrait être préparée par l'UGP. Actuellement, la programmation des engagements ne prend pas en compte l'impact des variations du taux de change US dollar/Dinar sur le projet. En effet, le taux de change au démarrage du projet était autour de 1.70 alors qu'au 22 juin il était de 1.94 ce qui implique un supplément de valorisation du reliquat du don. Une planification devrait être faite en conséquence par l'UGP pour

l'utilisation de ces ressources. La mission a souligné l'importance de continuer à assurer un suivi rapproché de cet aspect dans la planification financière pour la période restante de mise en œuvre du projet.

- ❖ **Le compte désigné du projet a été réalimenté récemment mais les délais pour le traitement des demandes d'alimentation de fonds et des paiements aux bénéficiaires par la Banque Centrale sont très longs et nécessitent une amélioration.** L'équipe de gestion financière de la Banque se tient à disposition de la DGEQV pour aider à l'accélération des décaissements du projet car les retards de paiements aux micro-projets pourraient avoir un impact négatif dans l'implémentation du projet. Il est donc impératif que l'équipe de gestion financière de la Banque soit informée lorsqu'une demande d'alimentation de fonds est adressée à la Banque Centrale pour traitement, afin de qu'elle puisse faire un suivi diligent et opportun.